

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL31

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et (UE) 2017/1520 »,

les mots :

« , (UE) 2017/1520 et (UE) 2018/103 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.